

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

## AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DIT DU CENTREX DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

---

Par arrêté municipal n°2017/031/DAUDD en date du 09 mars 2017, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, portant d'une part sur l'intérêt général de l'opération de réaménagement du secteur dit du Centrex et d'autre part sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Lognes, qui en est la conséquence.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Melun a désigné Monsieur Jean-Marc VERZELEN, Directeur Départemental des Territoires retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie-Hélène SAINTE-LUCE, retraitée du secteur social, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Cette enquête d'une durée de 30 jours se déroulera :**

**DU LUNDI 03 AVRIL AU MARDI 02 MAI 2017 INCLUS.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, au service urbanisme de la mairie de Lognes, au 2<sup>ème</sup> étage du 9 esplanade des Droits de L'Homme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

**les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00.**

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville : [www.mairie-lognes.fr](http://www.mairie-lognes.fr) et sur un poste informatique accessible au public à l'accueil du Service Urbanisme.

De plus, **le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public**, aux jours et heures suivants :

- Au service urbanisme au 2<sup>ème</sup> étage du 9, esplanade des Droits de l'Homme :
  - ⇒ **Le jeudi 13 avril 2017 de 14h00 à 17h00 ;**
  - ⇒ **Le mercredi 26 avril 2017 de 9h00 à 12h00 ;**
  - ⇒ **Le mardi 02 mai 2017 de 14h30 à 17h30.**
- A l'accueil de la Mairie de Lognes au 11, esplanade des Droits de l'Homme :
  - ⇒ **Le samedi 22 avril 2017 de 9h00 à 12h00 ;**

Des observations écrites pourront également lui être adressées par courrier à l'adresse de la Mairie de Lognes – 11, esplanade des Droits de l'Homme – 77 185 LOGNES ou par courriel à [enquete.publique.plu@mairie-lognes.fr](mailto:enquete.publique.plu@mairie-lognes.fr).

Après la tenue de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera présentée au Conseil Municipal pour être approuvée par déclaration de projet.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au service urbanisme de la Mairie de Lognes et sur le site Internet de la ville.